



Coût pour l'embauche de salarié en statut SASU

Par **roxana87**, le **02/09/2022** à **15:51**

Bonjour,

J'aurais besoin d'une grande aide si quelqu'un pouvait m'aider sur comment bien calculer le coût pour l'embauche de salariés.

Une personne que je connais veut créer son entreprise de prestation de service en SASU.

Il est cuisinier et veut donc cuisiner pour des particuliers et professionnels. Il a déjà un potentiel client professionnel en vue qui sera son gros client et il y aura sûrement des plus petits clients professionnels et les particuliers mais pour cela il voudrait embaucher des salariés, un CDI et 2 CDD.

Comment bien calculer le coût des salariés sur une année ? Et pour le gérant, comment doit-il prendre son salaire et quelles charges devra-t-il payer dessus ?

Les 2 CDD seront au smic et le CDI à voir.

Le gérant a-t-il l'obligation de proposer une mutuelle aux salariés ?

Si les salariés doivent travailler des dimanches qu'en est-il ?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **02/09/2022** à **17:56**

Bonjour,

Sachant que le SMIC mensuel est revalorisé au 01/08/2022 à 1678,65 € soit 11.07 € de l'heure, je vous propose [ce dossier](#)...

La complémentaire santé d'entreprise est obligatoire...

Pour les majorations du travail du dimanche, il convient de se reporter à la Convention Collective applicable...

Par **roxana87**, le **06/09/2022** à **11:20**

Merci pour votre retour.

Quelle convention collective serait applicable dans ce cas? Convention collective nationale des hôtels, cafés, restaurants?

Par **P.M.**, le **06/09/2022** à **11:35**

Bonjour,

La Convention Collective applicable dépend de l'activité principale de l'entreprise soit celle pour les particuliers, soit celle pour les professionnels mais il me semble indispensable de s'adresser à un expert comptable...

Par **roxana87**, le **06/09/2022** à **11:44**

D'accord, auriez-vous des experts comptable à conseiller?

J'aurais une dernière question, pour la réduction des cotisations si on bénéficie de l'ACRE, elle sera applicable seulement sur les cotisations du gérant SASU ou également sur les cotisations de ses salariés?

Merci d'avance.

Par **Pierrepauljean**, le **06/09/2022** à **15:12**

bonjour

dans le cadre d'une SASU il s'agit d'un président ...pas d'un gérant...